

## Prêt participatif d'entraide et solidaire, mode d'emploi

L'épidémie de Coronavirus Covid-19 qui s'est propagée de Chine depuis janvier 2020 commence à avoir des répercussions très fortes sur l'activité économique et les entreprises.

- > Vous avez des difficultés à poursuivre complètement votre activité à cause de ce contexte économique dégradé (par exemple dans le secteur de la restauration, l'événementiel, le tourisme, la formation ou encore l'industrie) ;
- > Vos salariés n'ont pas la possibilité de se rendre sur le lieu de travail et sont dans l'incapacité de faire du télétravail.

Dans les deux cas, votre chiffre d'affaires et par conséquent votre trésorerie peuvent être lourdement impactés.

Dans ce contexte, le Mouvement Scop a mis en place un prêt participatif d'entraide et solidaire (PPES 2020).

Ce prêt est octroyé par Socoden sur avis du CEFR dans des délais très courts.

### Modalités du prêt

- > Prêt amortissable sur 12 ou 18 mois
- > Taux d'intérêt de 0,5 %
- > Remboursement différé sur 3 mois
- > Remboursement trimestriel
- > Possibilité de remboursement anticipé sans frais

### Exemple d'échéancier prévisionnel pour un prêt de 18 mois

Date de versement du prêt : 13/03/2020

Montant du prêt : 10 000,00

Taux du prêt : 0,50

T.E.G. du prêt : 0,50

DATE ECHEANCE	INTERETS	CAPITAL REMBOURSE	MONTANT ECHEANCE	CAPITAL RESTANT DÛ
31/03/2020	2,60	0,00	2,60	10 000,00
30/06/2020	12,47	1 666,67	1 679,14	8 333,33
30/09/2020	10,50	1 666,67	1 677,17	6 666,66
31/12/2020	8,40	1 666,67	1 675,07	4 999,99
31/03/2021	6,16	1 666,67	1 672,83	3 333,32
30/06/2021	4,16	1 666,67	1 670,83	1 666,65
30/09/2021	2,10	1 666,65	1 668,75	0,00

Dans ce cas précis, la 1<sup>re</sup> échéance du remboursement du prêt est fin juin 2020 et la dernière fin septembre 2021.